

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19976

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et Mme Lorho

ARTICLE 60

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« universel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de dire que le fonds de réserves serait universel peut créer une ambiguïté. Cela voudrait dire que ce fonds concentrerait les réserves de la totalité du système de retraite. Dans ce cas, est-ce que les réserves des complémentaires actuelles seraient aspirées dans de Fonds de réserve ?